

VERDI



Révision du PLU

Commune de  
COLIGNY



Phase PADD



## PRESENTATION DU PROJET COMMUNAL (PADD)

*Réunion publique n°2 – 29-06-2026*

## ■ SOMMAIRE

**I - Le Plan Local d'Urbanisme : rappel de la démarche**

**II - Etat d'avancement de la procédure**

**III - Présentation du projet communal (PADD)**

**IV - Prochaines étapes**

**V - Echanges avec la salle**

Commune de Coligny

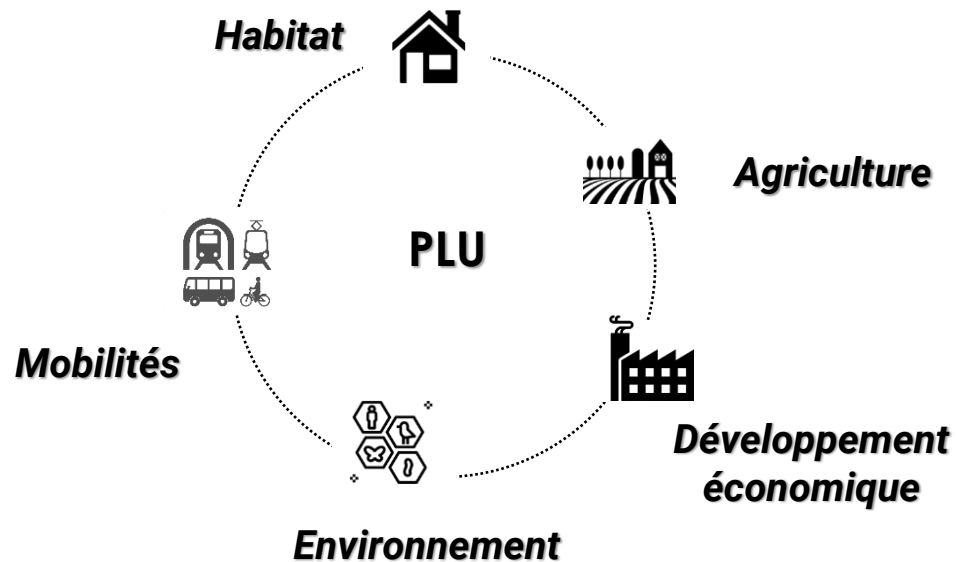


# I – Le PLU : rappel de la démarche

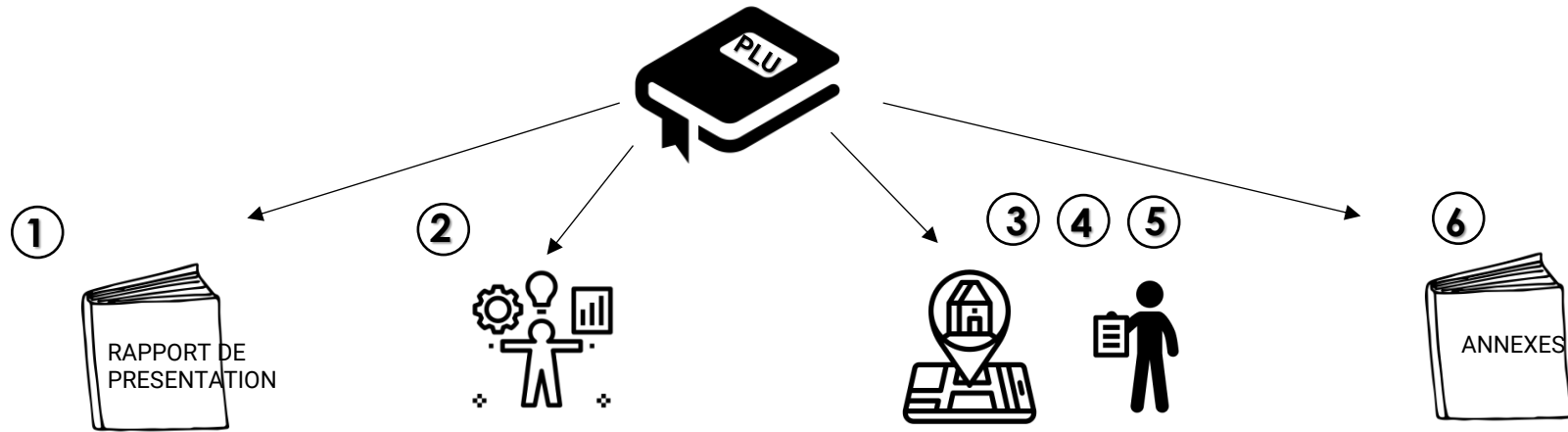
## C'est quoi un plan local d'urbanisme ?

- **PLU** = **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme
- Document introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000
- Une **démarche prospective** avant d'être un document d'urbanisme => **comment voit-on Coligny en 2037 ?**
- Il répond à trois questions :

***Où puis-je construire ?***  
***Que suis-je autorisé à construire ?***  
***Sous quelles conditions ?***



# Rappel : que contient le PLU ?



## Rapport de présentation

- **Diagnostic** : état des lieux du territoire
- **Justifications** des choix retenus
- **Evaluation des incidences sur l'environnement**

Diagnostic ayant fait l'objet d'une première réunion publique le 17 septembre 2025

## Projet d'aménagement et de Développement durables (PADD)

- => **projet politique**
- => Définition des **grandes orientations du territoire pour les 10/12 ans à venir**

Objet de la réunion de ce soir

## Pièces graphiques et réglementaires

**Zonage** => découpage du territoire en 4 grandes zones : urbanisées (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)

**Règlement écrit** : définit pour chaque zone les conditions de constructibilités

**Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : zoom sur des secteurs stratégiques afin d'accompagner leur urbanisation

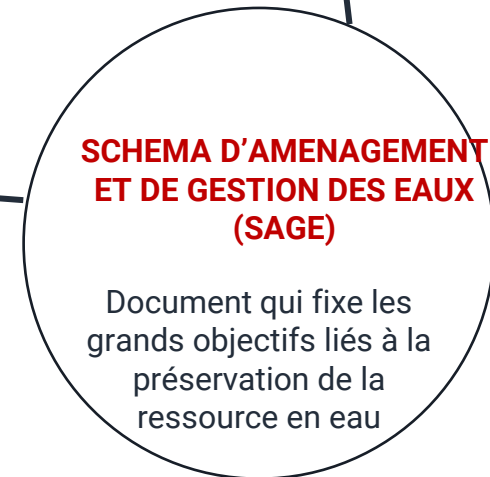
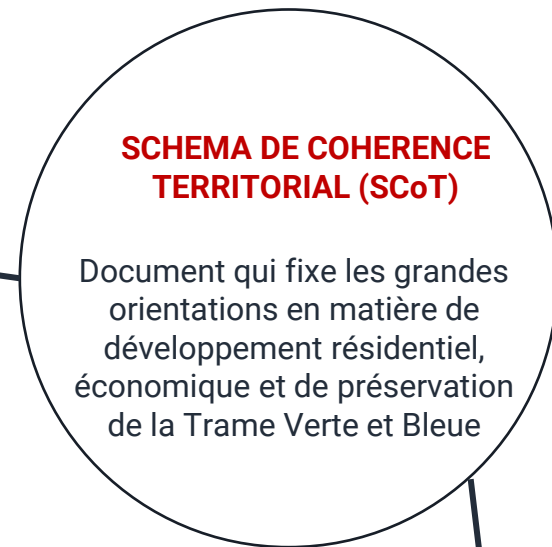
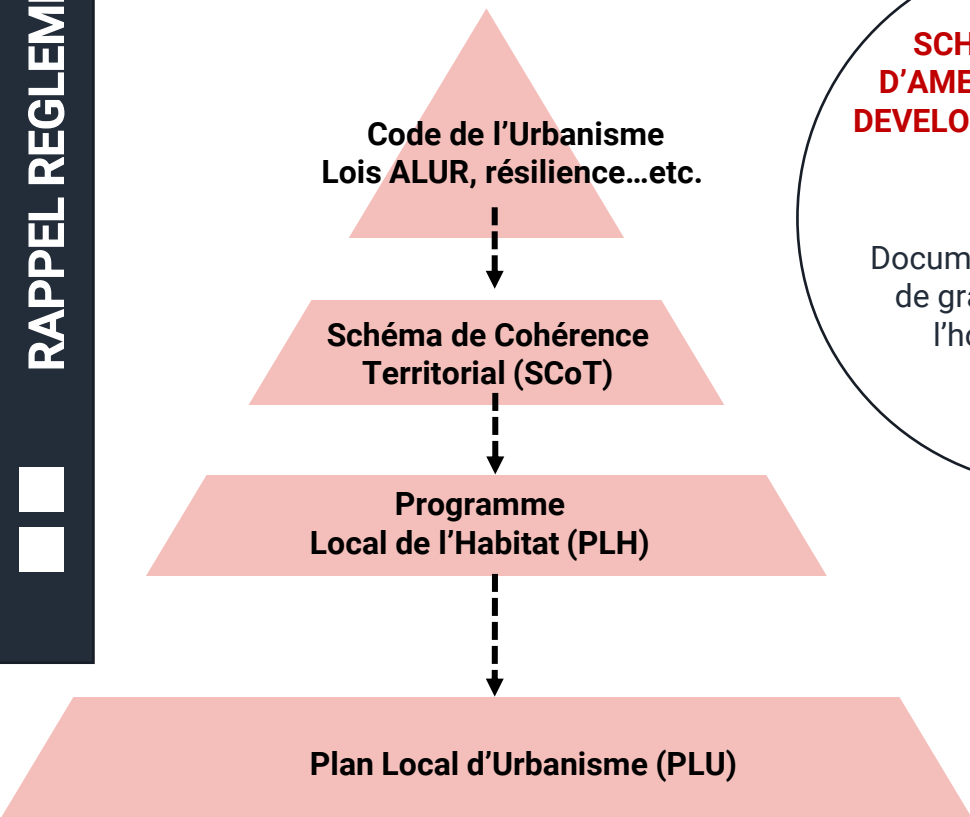
## Annexes

Liste et plan des servitudes d'utilité publique (SUP)

Annexes sanitaires

Documents réglementaires relatifs aux risques ; nuisances sonores... etc.

# Quels liens entre le plu et les documents supra-communaux ?



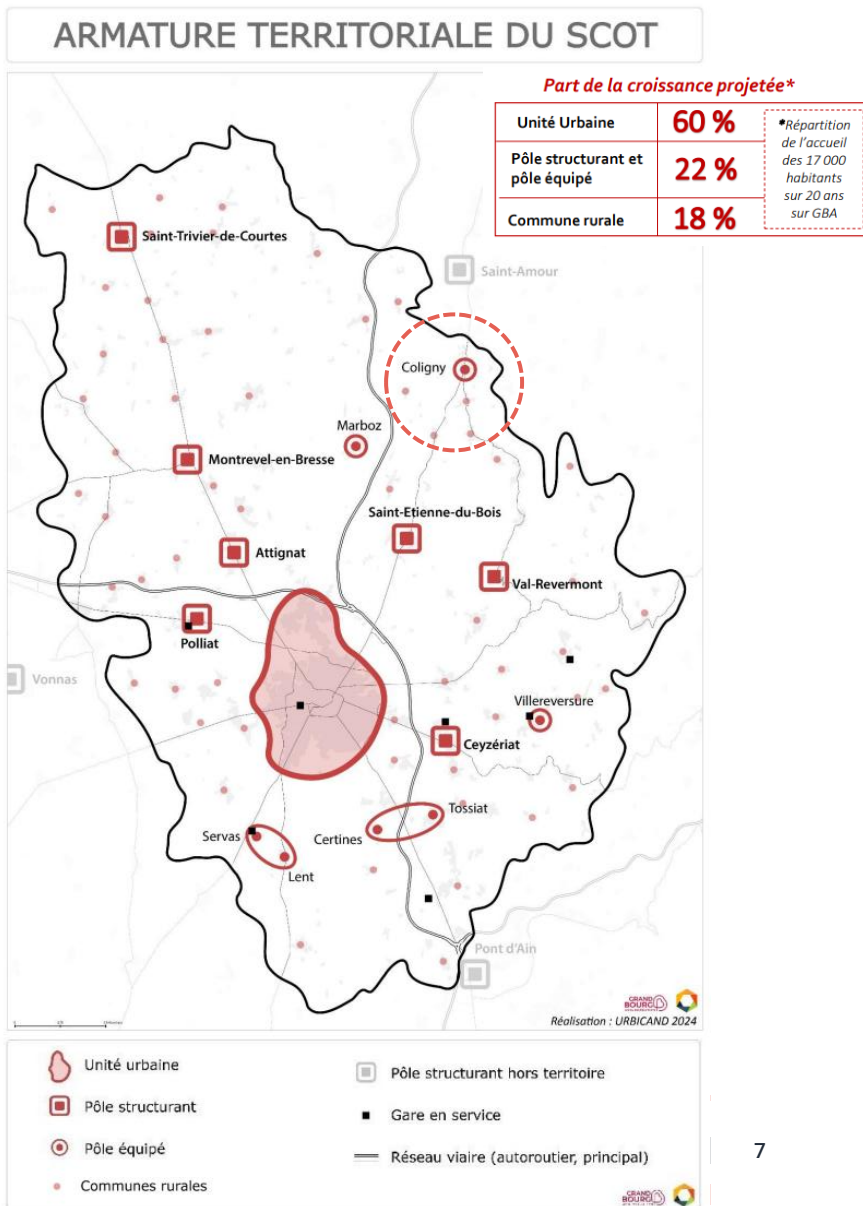


# Zoom sur le SCoT-AEC de Grand Bourg Agglomération

- ✓ EPCI : Grand Bourg Agglomération
- ✓ 74 communes
- ✓ 134 000 habitants en 2020
- ✓ 60 000 emplois (données INSEE 2020)

SCoT-AEC de Grand Bourg Agglomération a été approuvé le 16 février 2026

- Schéma de Cohérence Territoriale : **Document de planification stratégique à long terme → horizon 2045**
  - **Document-cadre qui fixe le cap** pour les différentes communes qui composent le SCoT
- ✓ + 17 000 habitants d'ici 2045
  - ✓ + 13 050 logements à produire sur tout le territoire
  - ✓ 160 ha fléchés pour le développement économique





## Zoom sur la loi climat et résilience

- Promulguée le **22 Août 2021**
- Concerne toutes les communes de France

Son objectif est de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols.



Objectif principal :



**Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**  
**à l'horizon 2050**

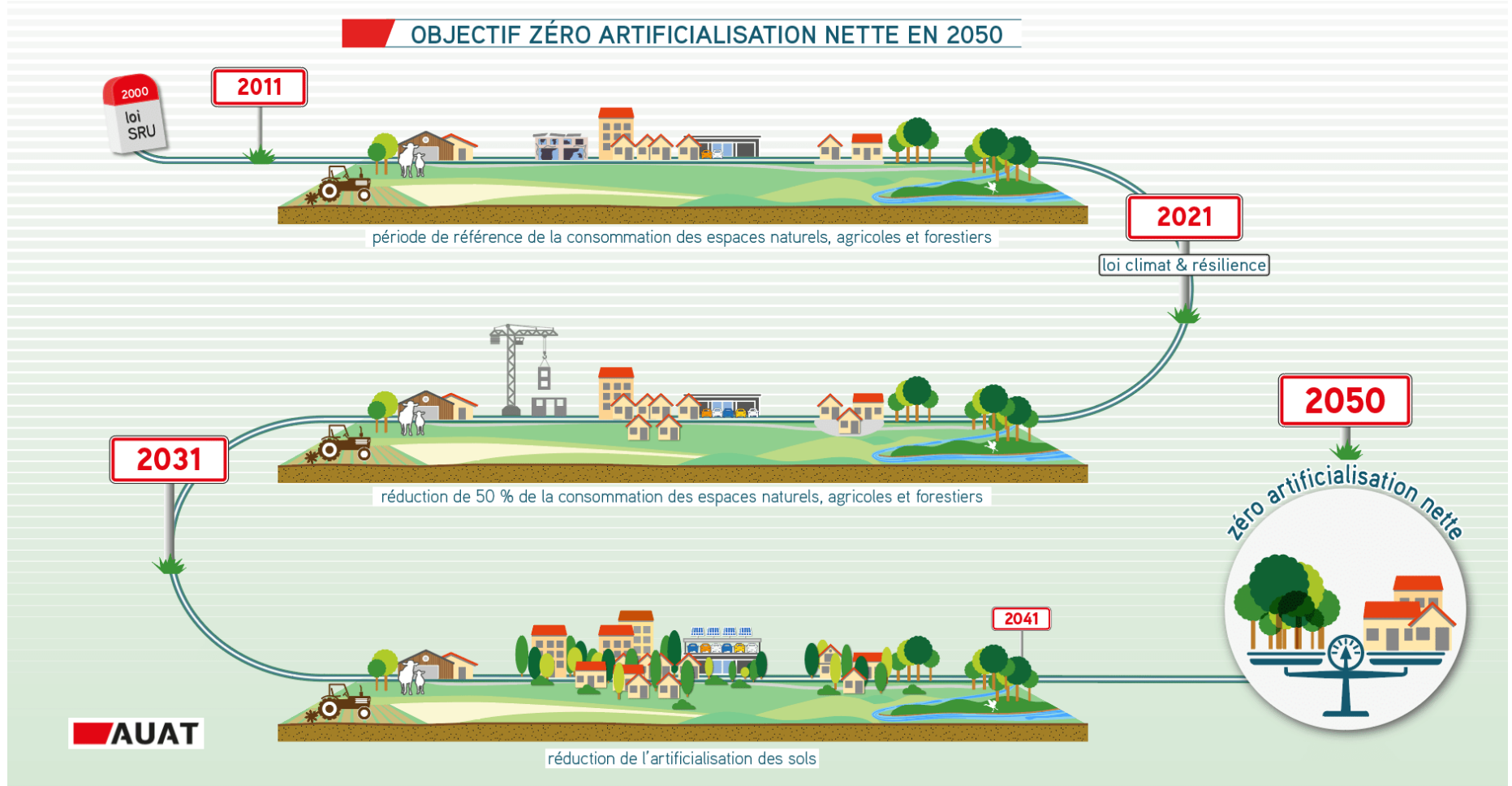
Un objectif intermédiaire:



**Division par 2 du rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2031**

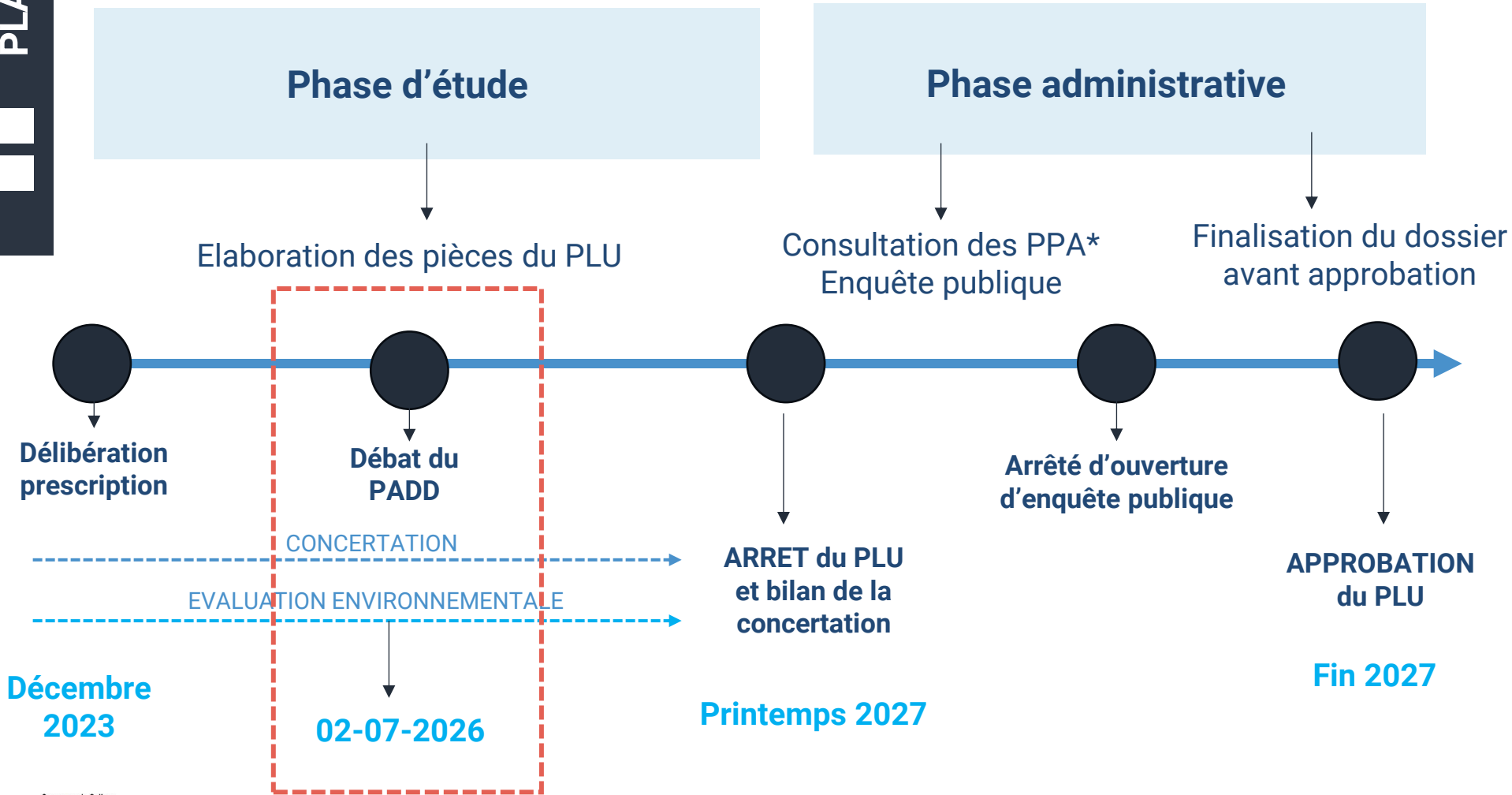


# Zoom sur la loi Climat et Résilience (ZAN)



## II – Etat d'avancement du PLU

# LES GRANDES ETAPES DE LA PROCEDURE



Décembre 2023

02-07-2026

Printemps 2027

Fin 2027

Commune de Coligny



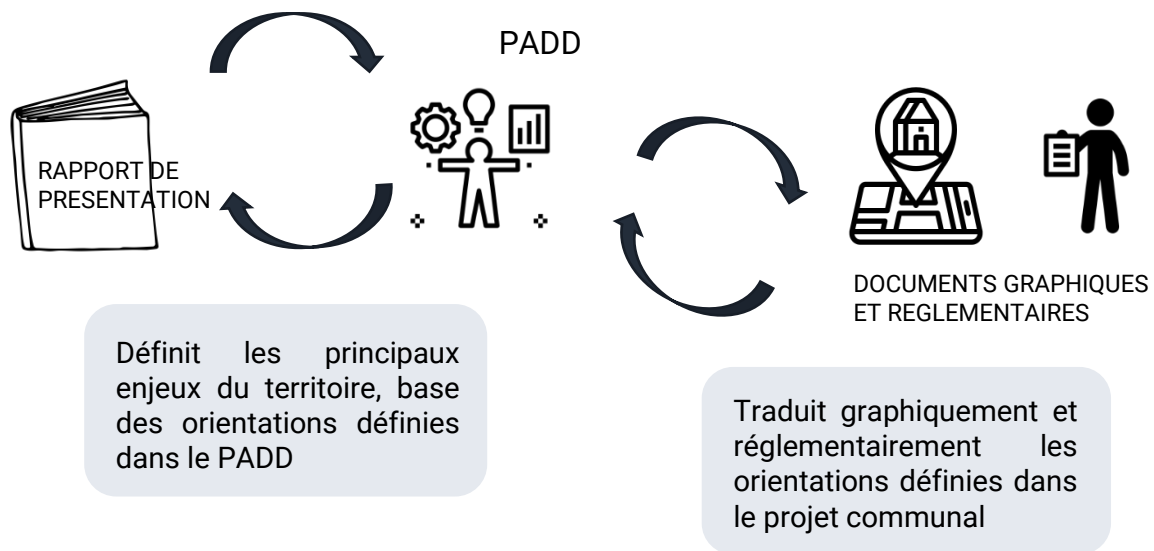
\* PPA = Personnes Publiques Associées : il s'agit des représentants de l'Etat, du SCoT, de la Chambre d'Agriculture, de la Communauté de Communes ... etc.

VERDI

# III – Présentation du projet communal

## Qu'est-ce que le PADD ?

- **PADD** : **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables
- Une des pièces du PLU → **pièce obligatoire**, créée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
- « **clé de voûte** » du **PLU** → document qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 prochaines années et qui fait le lien entre le diagnostic (constats/enjeux) et les documents graphiques et réglementaires (zonage, règlement et OAP)



## Comment a-t-il été élaboré ?

- Des **ateliers thématiques** ont été réalisés **avec les élus**
- Une **présentation** du projet communal a été faite **aux Personnes Publiques Associées (PPA)**

# Quelles sont les grandes *orientations* retenues pour Coligny à l'horizon 2037 ?

Le projet communal s'organise autour de 3 grands axes :

## AXE 1 :

**Renforcer le rôle de Coligny  
comme commune de  
proximité par son attractivité  
et son dynamise économique**

## AXE 2 :

**Affirmer Coligny comme  
ville-refuge par son cadre de vie**

## AXE 3 :

**Préserver et valoriser  
l'environnement et les  
paysages qui contribuent à  
son identité**

## Axe n°1

**Renforcer le rôle de Coligny comme commune de proximité par son attractivité et son dynamisme économique**



## ■ Soutenir et consolider les *commerces de proximité*, en particulier au *centre-bourg*



- ✓ Maintenir l'attractivité commerciale existante en identifiant et protégeant les rez-de-chaussée actifs
- ✓ S'assurer que les commerces de proximité continueront de répondre aux besoins des habitants sur le long terme en permettant leur évolution
- ✓ Encourager l'arrivée de nouveaux commerces pour pérenniser l'attractivité de Coligny pour les jeunes actifs

- ✓ Tissu commercial de proximité relativement dense (boulangeries, charcutier, restaurants, pharmacie, etc.)



## ■ Maintenir *l'activité industrielle et artisanale*

- ✓ Protéger et valoriser les espaces dédiés à l'activité économique tout en préservant les fonctionnalités écologiques et la Trame Verte et Bleue sur le territoire communal
- ✓ Encourager la mixité des activités tout en limitant les conflits d'usage
- ✓ Permettre l'évolution des activités et leur diversification pour permettre un développement des emplois

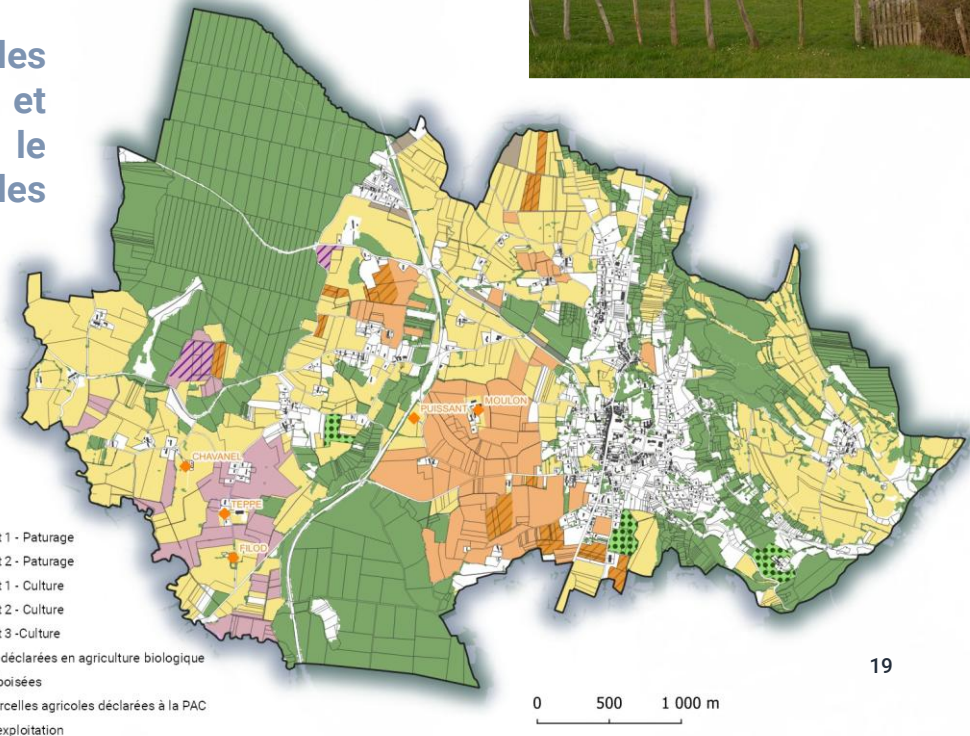


Z.A en Pierre Les Courbes

- ✓ Coligny une commune résidentielle : environ 20 % des actifs travaillent sur place
- ✓ Une zone artisanale : Z.A en Pierre Les Courbes

## ■ Affirmer la *place centrale de l'agriculture* dans le territoire, à la fois comme pilier économique et garant de l'identité paysagère

- ✓ Maintenir la vocation agricole des espaces cultivés constituant une plus-value économique et paysagère
- ✓ Permettre le développement des exploitations existantes et l'installation de nouveaux exploitants
- ✓ Porter une attention sur l'intégration architecturale des projets (volumétrie, matériaux, couleurs...)
- ✓ Cartographier et protéger les espaces agricoles multifonctionnels selon leurs enjeux paysagers et environnementaux tout en permettant le développement des exploitations agricoles existantes



- ✓ Une agriculture de polyculture-élevage avec une activité agricole dynamique portée par des AOC
- ✓ Un nombre d'exploitants en chute

## ■ Valoriser le *potentiel touristique* tout en protégeant le caractère naturel de la commune

- ✓ Conforter les activités touristiques existantes et développer de nouvelles activités touristiques durables
- ✓ Capitaliser sur l'identité rurale pour développer le cyclotourisme et prévoir les aménagements qui l'accompagnent : bandes et pistes cyclables, sentiers balisés, hébergements touristiques etc...



Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de l'Ain



- ✓ **Un fort potentiel touristique : un cadre naturel de qualité et des traditions locales**
- ✓ **Un sous-équipement en hébergements touristiques**

## Axe n°2

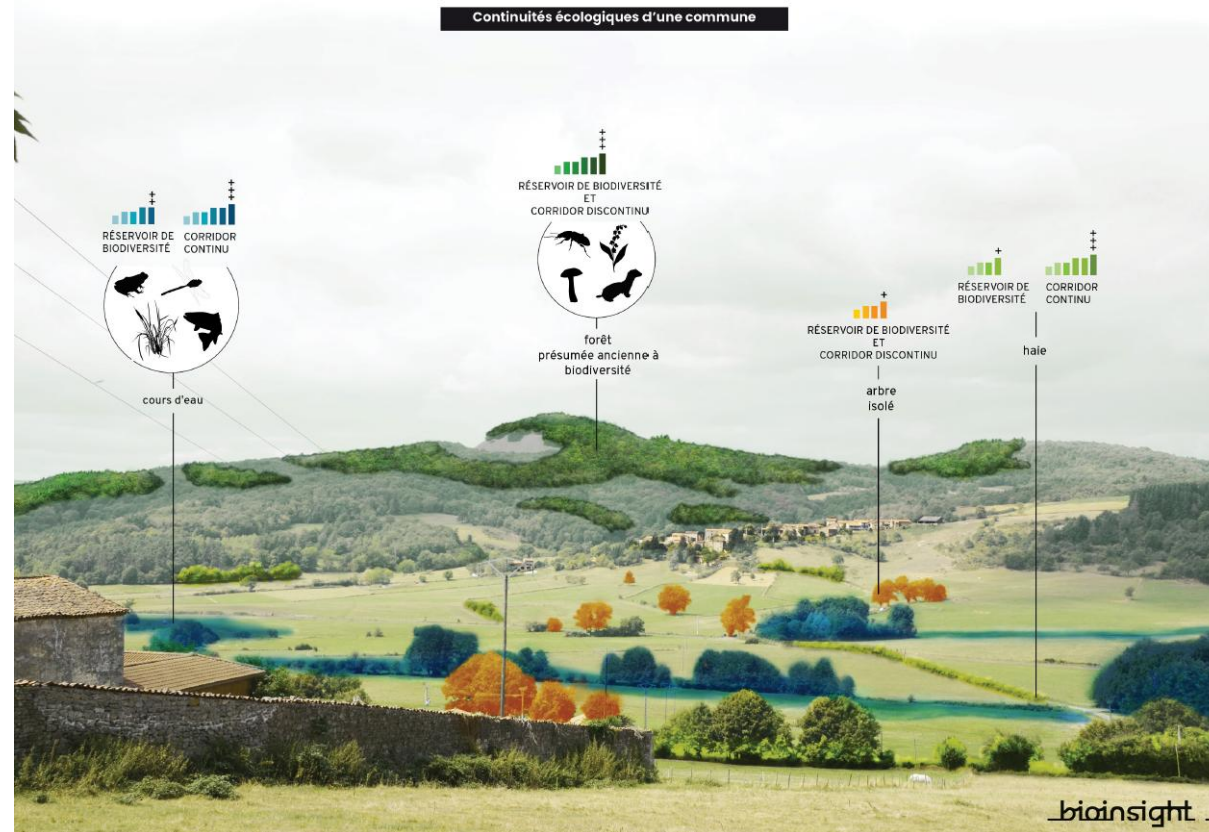
**Affirmer Coligny comme ville-refuge par son cadre de vie**



## ■ Préserver un *cadre de vie rural, apaisé et confortable*



- ✓ Garantir l'aspect rural de Coligny et sa tranquillité en préservant ses qualités naturelles, comme sa trame végétale (haies, boisements, jardins, ...)
- ✓ Inscrire Coligny dans la trajectoire de la Zéro Artificialisation Nette en encourageant la densification, la division parcellaire ou la mobilisation de la vacance pour limiter les nouvelles consommations d'espace et ainsi préserver les espaces naturels et agricoles ainsi que les corridors écologiques.
- ✓ Limiter les extensions de l'urbanisation afin de répondre aux objectifs de production de logements tout en respectant les objectifs de sobriété foncière
- ✓ Conditionner l'urbanisation à la capacité des réseaux afin de répondre aux défis de demain



## ■ *Diversifier et adapter l'offre de logements* pour répondre aux besoins actuels et futurs

- ✓ Proposer une offre de logements adaptée à tous les besoins des habitants
- ✓ Développer la production de petits logements permettant un parcours résidentiel complet



- ✓ **Projection démographique : +0,6% par an sur la période 2025-2037**
- ✓ **+100 habitants à l'horizon 2037**
- ✓ **Environ 90 logements entre 2025 et 2037**

Qui souhaite-t-on accueillir ?



Permettre le maintien à domicile des personnes âgées



Poursuivre l'accueil de familles



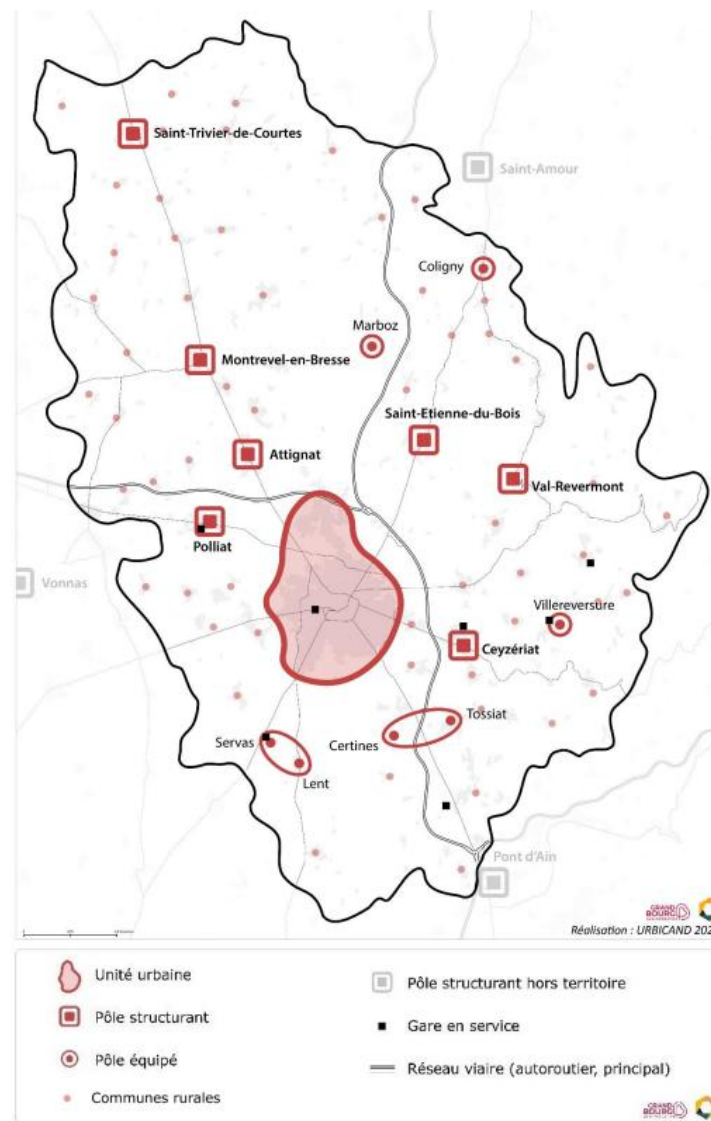
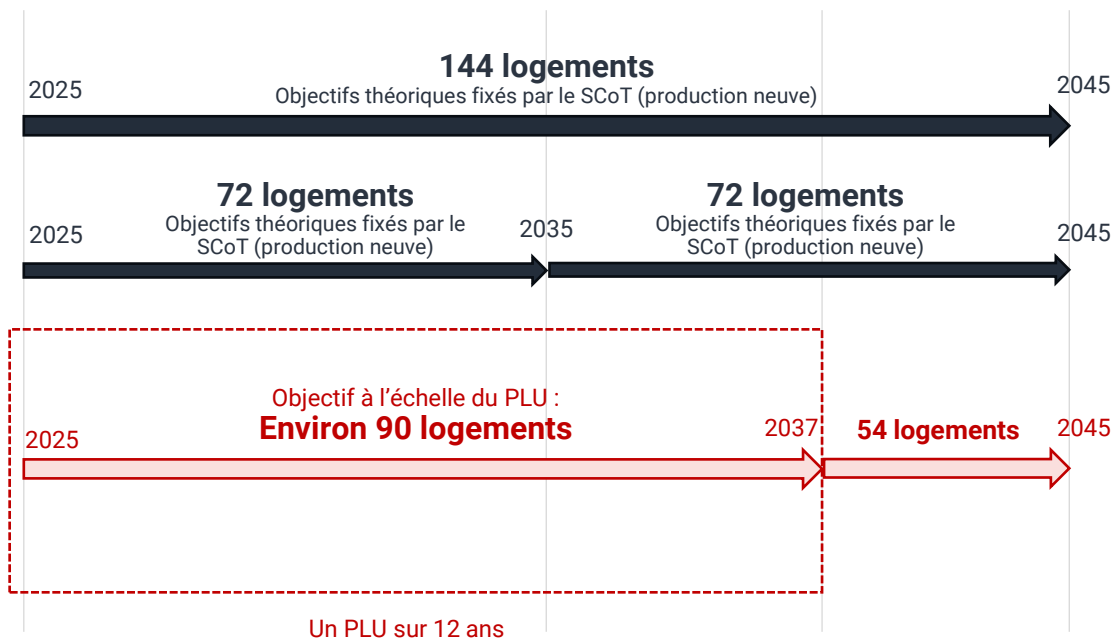
- ✓ S'assurer que la production de places de stationnement suive la production de logements, surtout dans le centre-bourg



# Comment sont définis les besoins en logements ?

## 1. A partir de l'armature territoriale et des objectifs définis par le SCoT

Coligny, commune d'armature territoriale « pôle équipé »



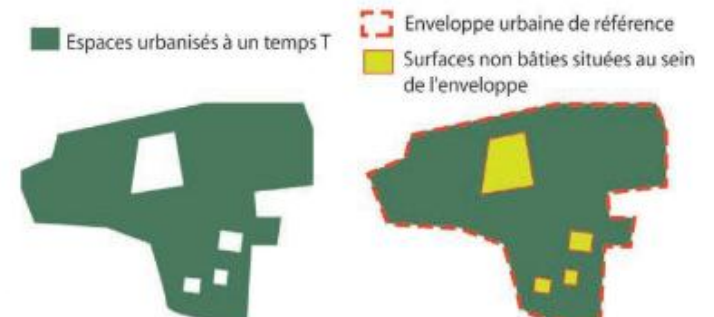
Armature territoriale définie par le SCoT

## 2. En prenant en compte l'étude de densification

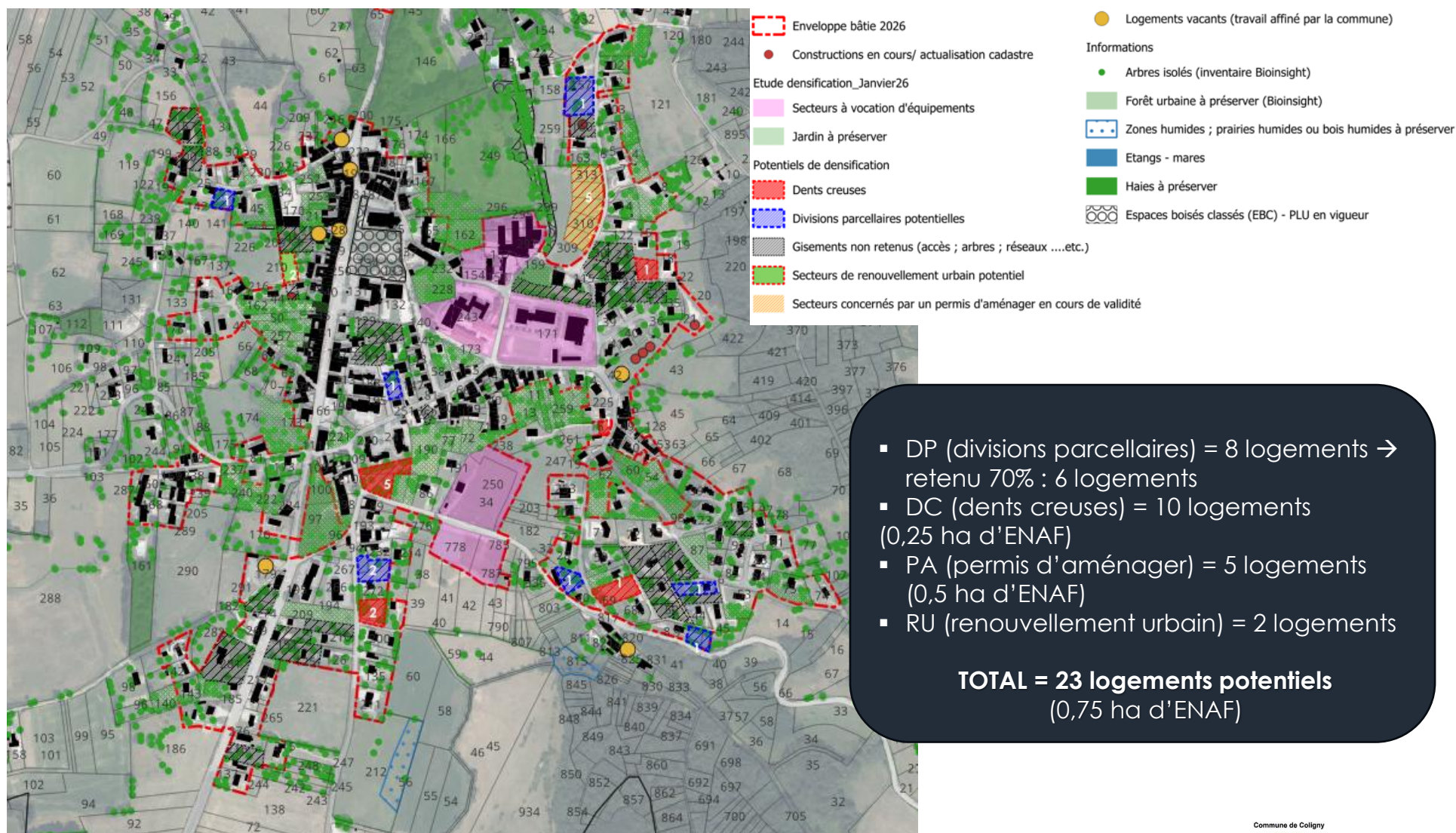


**Le SCoT priorise le développement à l'intérieur des enveloppes existantes, et si nécessaire en continuité de ces enveloppes**

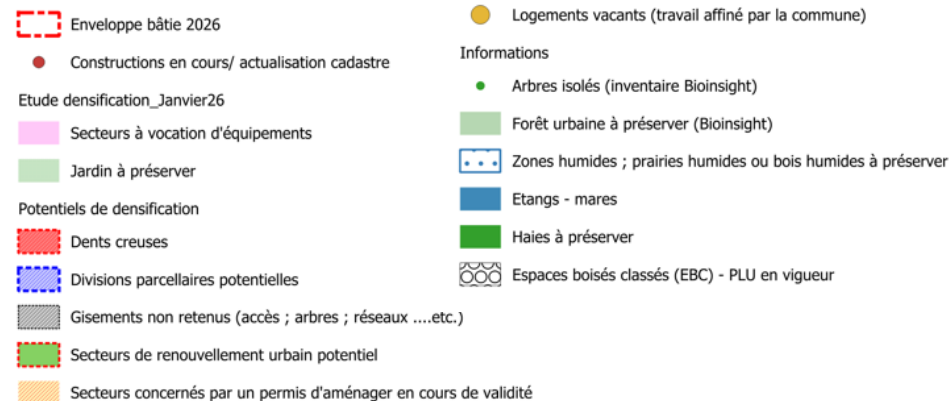
Il demande que soit recensées au sein de ces secteurs, les possibilités de densification : dents creuses et divisions parcellaires



### 3. Synthèse du volet foncier : secteur enveloppe bâtie principale – centre-bourg



### 3. Synthèse du volet foncier : secteur enveloppe bâtie secondaire



- DP (divisions parcellaires) = 2 logements → retenu : 1 logement
- DC (dents creuses) = 6 logements
- PA (permis d'aménager) = 38 logements (3,9 ha d'ENAF)

**TOTAL = 45 logements potentiels**  
(3,9 ha d'ENAF)

## Synthèse de l'étude de densification et des besoins en logements

ETUDE DE DENSIFICATION

**25 logements**  
**0,25 ha d'ENAF**

PRISE EN COMPTE DES  
PERMIS D'AMENAGER

**43 logements**  
**4,4 ha d'ENAF**

RECONQUETE DES  
LOGEMENTS VACANTS

**20%**  
**2 logements**

**70 logements réalisables au sein des enveloppes bâties principales et secondaires ; en tenant compte des permis d'aménager**

**➔ BESOIN EN EXTENSION :  $90 - 70 = 20$  logts maximum ➔ 0,8 ha d'ENAF maximum**

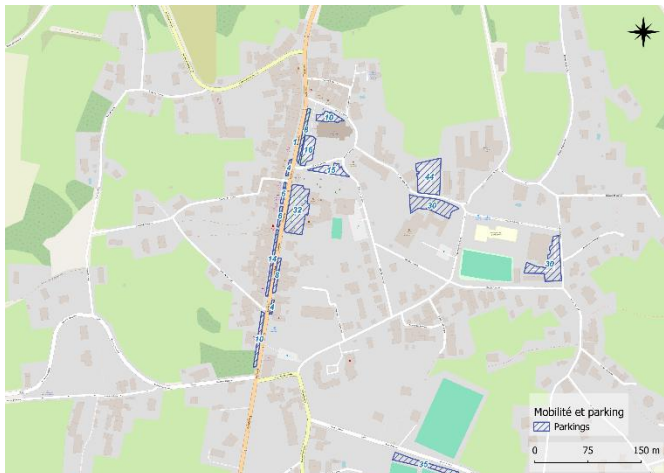
## ■ Développer les *mobilités douces et le stationnement*



- ✓ Prévoir des aménagements destinés aux mobilités douces pour relier les pôles d'intérêt et limiter les déplacements de la voiture à l'échelle communale
- ✓ Concrétiser le projet de voie douce avec Salavre et entre le lotissement des « Prés de Charmoux » et le centre-bourg
- ✓ Prévoir des emplacements supplémentaires réservés au stationnement et aux déplacements



Carte de situation sur les mobilités autour de Coligny



Localisation des parkings sur la commune de Coligny

## ■ *Maintenir et développer l'offre en équipements et services*

- ✓ Maintenir et développer les équipements et services existants contribuant à l'attractivité communale, notamment pour les jeunes populations.
- ✓ Veiller au maintien et au renforcement de la présence de services de santé



### Axe n°3

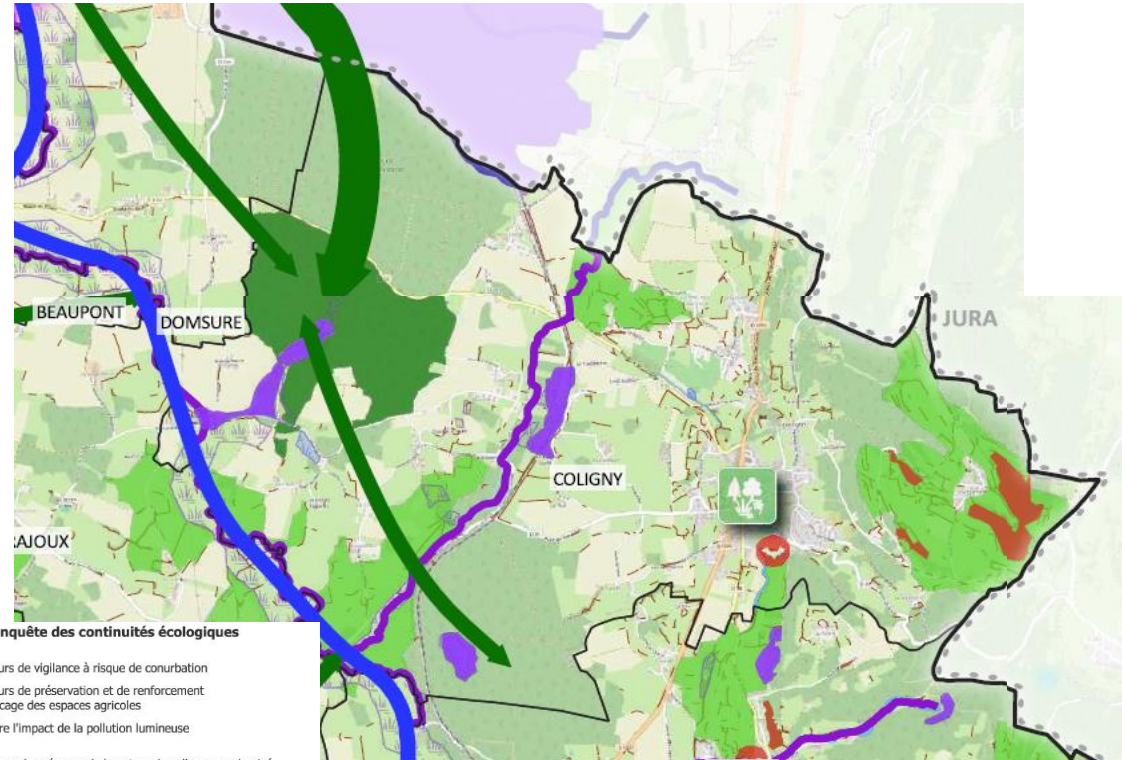
**Préserver et valoriser l'environnement et les paysages qui contribuent à l'identité de Coligny**



■ Protéger les *espaces naturels, agricoles et boisés*, supports d'identité locale



- ✓ Limiter l'urbanisation dans les secteurs en extension pour maintenir les terres agricoles et naturelles
- ✓ Prendre en compte les risques dans la définition des zones constructibles
- ✓ Mettre une protection sur les espaces agricoles et naturels bénéficiant de qualités paysagères remarquables



**Protéger strictement les réservoirs de biodiversité majeurs**

- Réservoirs de biodiversité majeurs
- Zones humides
- Réservoirs biologiques, cours d'eau classés, frayères

**Préserver les réservoirs de biodiversité d'enjeu local**

- Milieux forestiers
- Milieux bocagers
- Milieux ouverts liés aux pelouses sèches
- Milieux de la trame turquoise

**Préserver et améliorer les corridors écologiques**

- Corridors majeurs en bon état
- Corridors locaux en bon état
- Corridors majeurs en mauvais état
- Corridors locaux en mauvais état
- Corridors écologiques locaux de la trame turquoise à préserver et à restaurer

**Préserver et renforcer les continuités aquatiques et humides**

- Principales continuités aquatiques et humides
- Continuités aquatiques et humides à renforcer en milieu urbain
- Espaces perméables linéaires du SRADET

**Secteurs de reconquête des continuités écologiques**

- Secteurs de vigilance à risque de conurbation
- Secteurs de préservation et de renforcement du bocage des espaces agricoles
- Réduire l'impact de la pollution lumineuse
- Renforcer la présence de la nature dans l'espace urbanisé

**Secteurs de faible continuité écologique de la trame turquoise à restaurer**

- Secteur à conforter
- Secteur à restaurer
- Secteur de vigilance de la Veyle



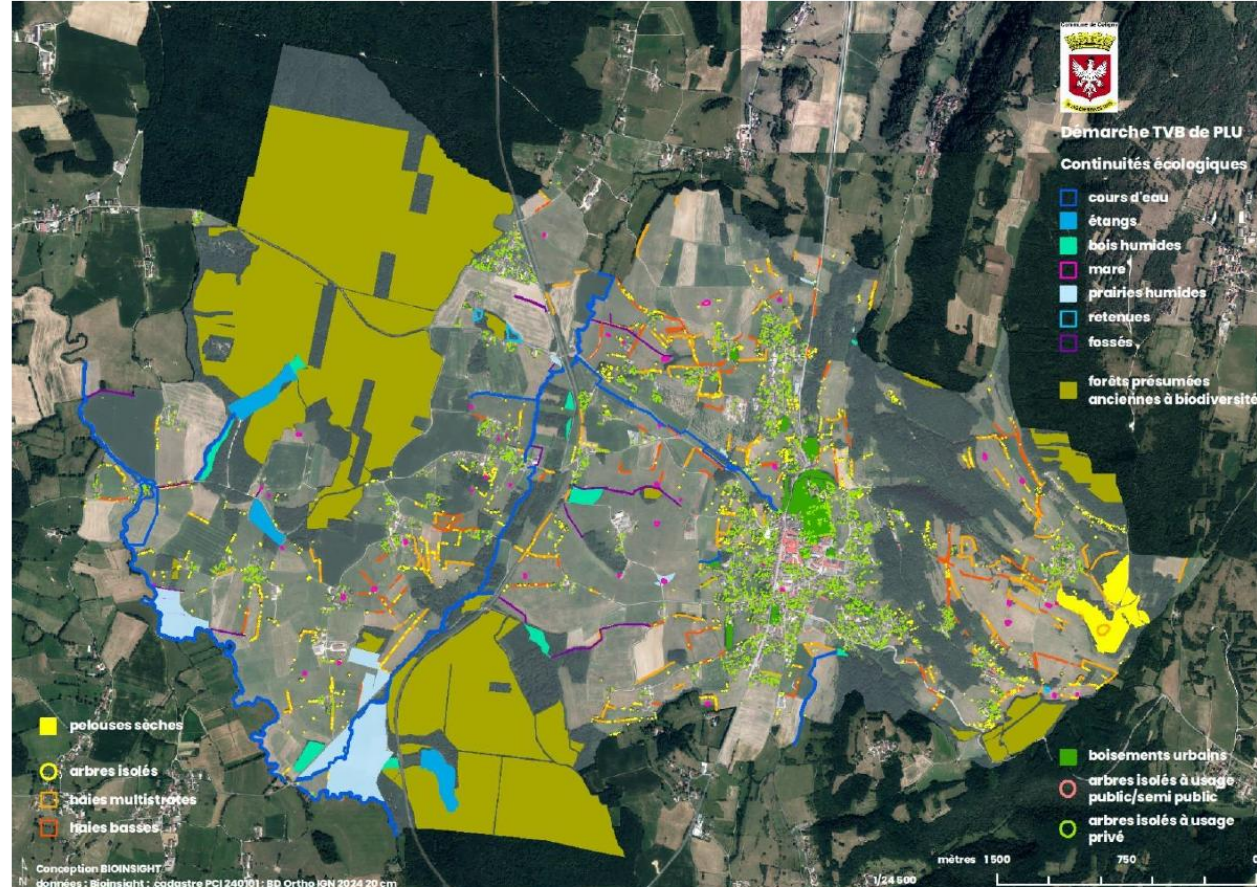
Source : Source et réalisation : cf.détails EIE, MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, ©IGN - OCSGE 2021, Fond de plan : © Les contributeurs OpenStreetMap sous licence libre ODbL, limites communales (©IGN - BD TOPO®) Réalisation : MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT 2025





## ■ Renforcer la *trame écologique verte et bleue* de Coligny

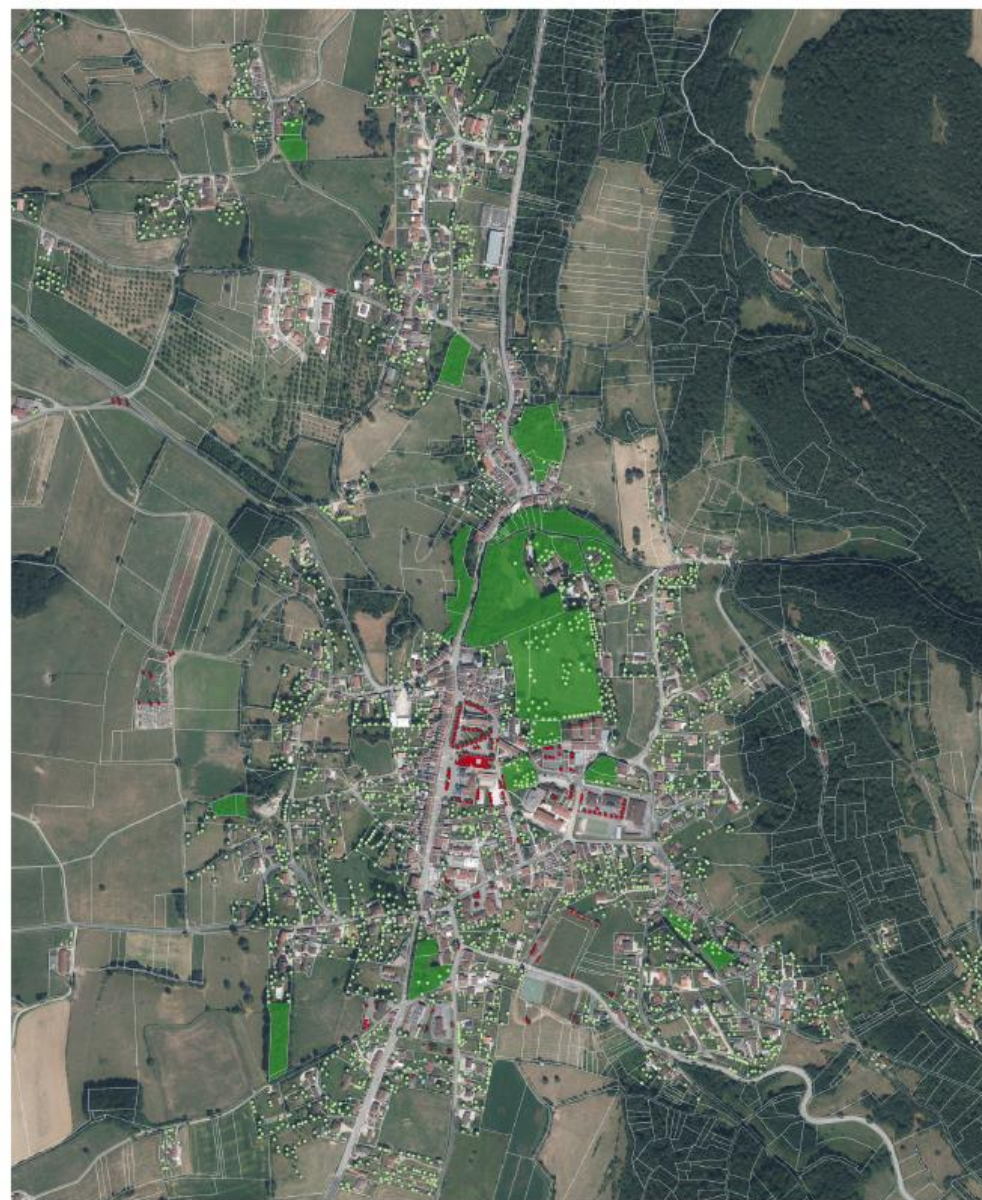
- ✓ Préserver les composantes de la Trame Verte et Bleue et limiter l'urbanisation dans ces secteurs par le biais de prescriptions
- ✓ Valoriser les entrées de ville et l'interface urbain/nature
- ✓ Créer une protection particulière sur le Solnan et le ruisseau de Bocarnoz



■ Valoriser les *éléments de nature en ville*



- ✓ Déterminer les arbres isolés et ces boisements urbains et leur faire bénéficier d'une prescription au titre des protections écologiques.
- ✓ Préserver les espaces verts du centre-bourg pour offrir des îlots de fraîcheur aux habitants



Commune de Coligny



RP2 - 29-06-2026

Commune de Coligny



Démarche TVB de PLU

Forêt urbaine

- arbres isolés à usages publics (représentés en vert vif sur les planches commune)
- arbres isolés à usages privés (représentés en brun sur les planches commune)
- boisements urbains

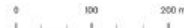


Coligny

zoom forêt urbaine 1/1

BD Ortho - IGN 2024 20cm  
Cadastre PCI 3/05/08

1:6 200



bainsight .

## ■ Promouvoir un *urbanisme durable*

- ✓ Favoriser la sobriété des constructions et permettre le développement des énergies renouvelables
- ✓ Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage



- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ✓ Composer avec les risques et nuisances en présence





# SYNTHESE DU PADD

## Informations générales

— Routes départementales

..... Voie ferrée

☐ Bâti

### Axe 1 : Renforcer le rôle de Coligny comme commune de proximité par son attractivité et son dynamisme économique

● Maintenir l'attractivité commerciale le long de la RD1083 et dans le centre-bourg

● Protéger et valoriser les espaces dédiés à l'activité économique

■ Maintenir la vocation agricole des espaces cultivés

Valoriser le potentiel touristique : ● Sentiers à valoriser ☐ Cadre bâti à préserver

■ Espaces agricoles et naturels à préserver

### Axe 2 : Affirmer Coligny comme une ville-refuge par son cadre de vie

○ Limiter l'extension urbaine future

● Conforter l'offre de stationnement en centre-bourg

● Concrétiser le projet de voie douce avec Salavre et entre le lotissement des « Prés de Charmoux » et le centre-bourg

### Axe 3 : Préserver et valoriser l'environnement et les paysages qui contribuent à l'identité de Coligny

▨ Prendre en compte les risques dans la définition des zones constructibles

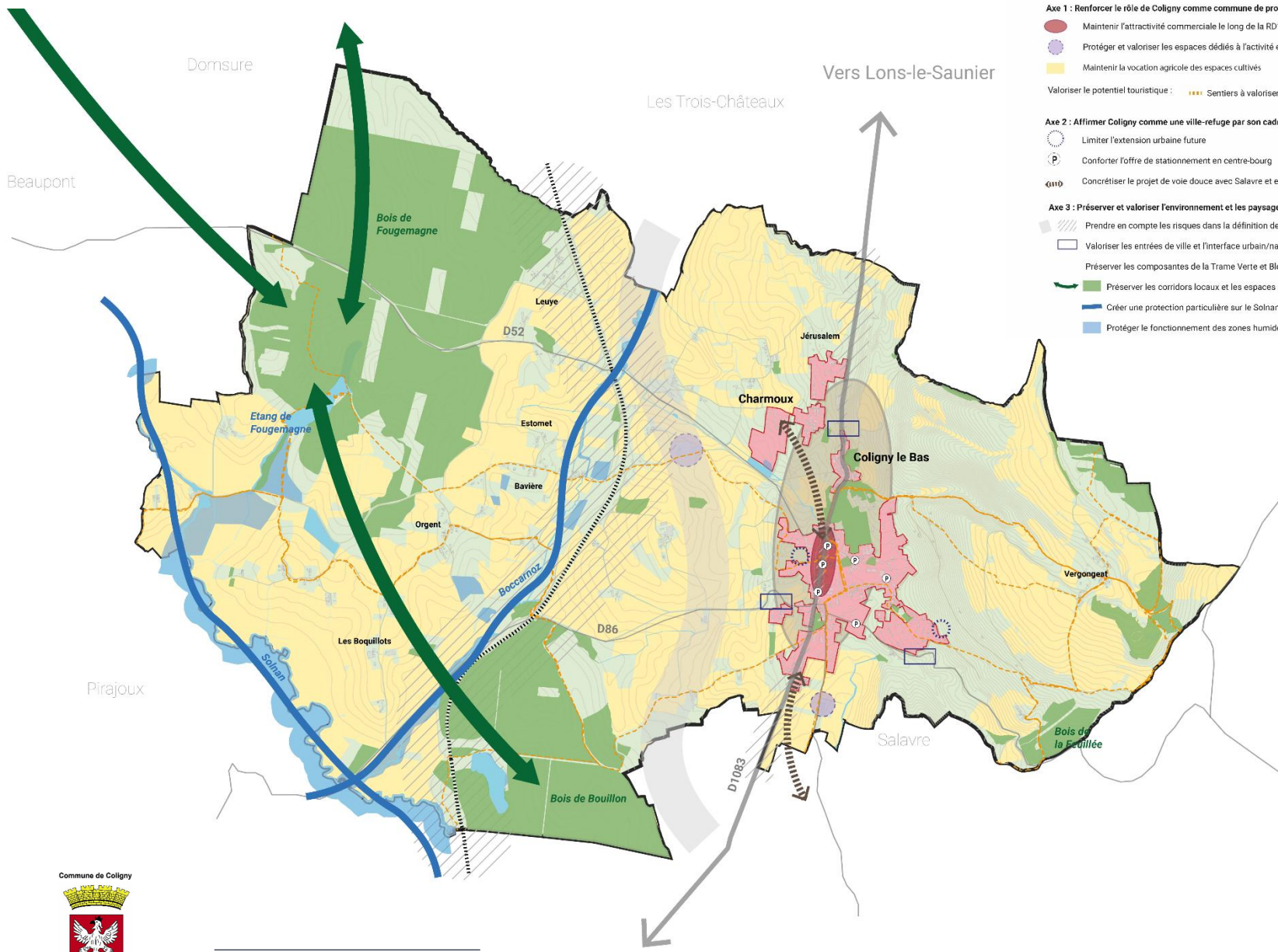
□ Valoriser les entrées de ville et l'interface urbain/nature

Préserver les composantes de la Trame Verte et Bleue :

■ Préserver les corridors locaux et les espaces naturels

■ Créer une protection particulière sur le Solnan et le ruisseau de Bocarnoz

■ Protéger le fonctionnement des zones humides



Commune de Coligny



VERDI

# IV- Prochaines étapes



**Le règlement écrit**



**Les annexes**

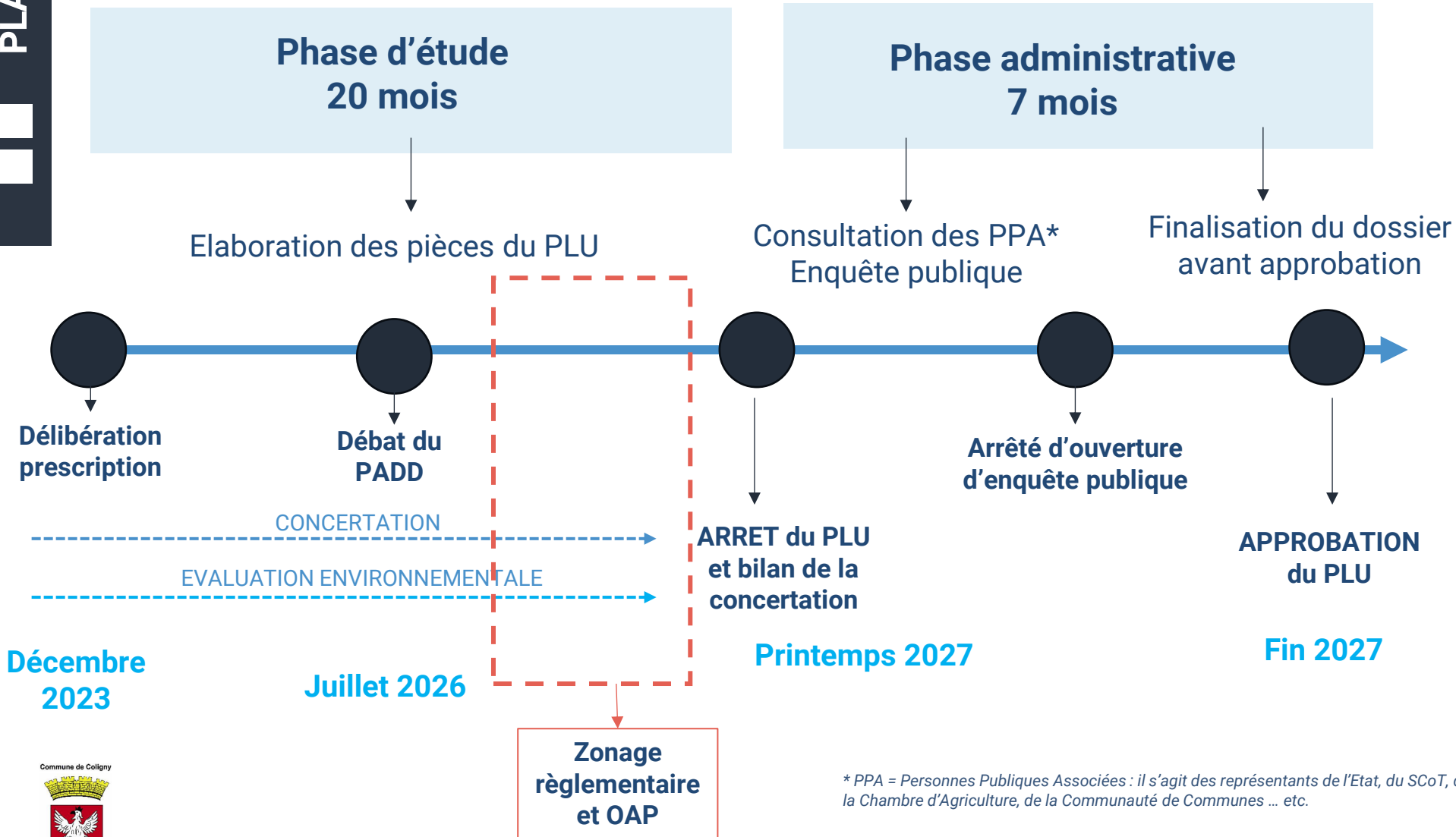
## **Traduire graphiquement et réglementairement le projet communal**

Elaboration du zonage, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



**Ces documents feront l'objet d'une prochaine réunion publique**

# Calendrier prévisionnel du PLU



\* PPA = Personnes Publiques Associées : il s'agit des représentants de l'Etat, du SCoT, de la Chambre d'Agriculture, de la Communauté de Communes ... etc.



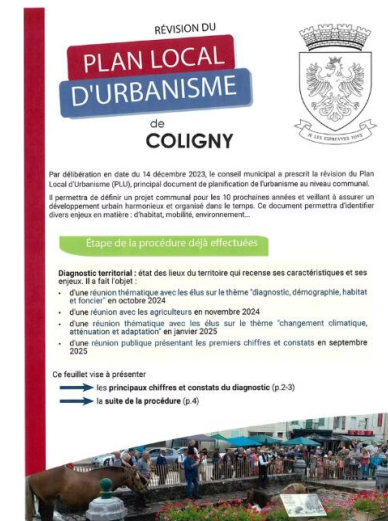
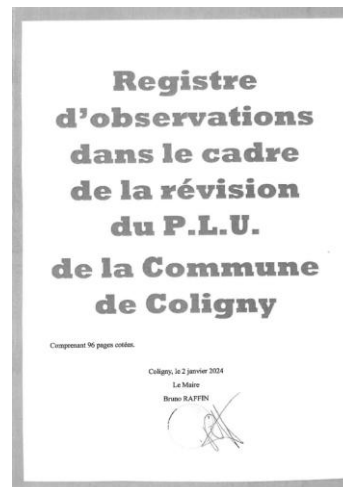
## EN ATTENDANT, il est toujours possible de :

### ■ **S'informer** via :

- Les publications sur le site internet
- Les articles du magazine communal
- La participation aux réunions publiques

### ■ **Formuler des observations ; idées/suggestions** via :

- Le registre de concertation
- La participation aux diverses manifestations



# V - Echanges avec la salle

# VERDI



Merci pour votre attention